

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

***Échec de la prohibition et
problèmes actuels en Belgique***

Christophe MARCHAND

Dossier n° 2018 - 028

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)

Robert HAMAIDE, Georges VAN HOUT

Comité exécutif

Chemsî CHEREF-KHAN, André DEJAEGERE,
Anne-Marie GERITZEN, Michèle MIGNON, Jacques Ch. LEMAIRE

Rubriques

Publications – Radio – Télévision

Publications

Coralie PERES-VOGELS

02 650 35 90 – revues@lapenseeetleshommes.be

Secrétariat

Fabienne VERMEYLEN

02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

IBAN : BE46 0000 0476 6336

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorerez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

<http://lapenseeetleshommes.be>

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2018 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

- n° 109 – *La Fondation pour l'assistance morale aux détenus*
- n° 110 – *Que peut-on attendre d'un dialogue interconvictionnel ?*
- n° 111 – *Islams et musulmans d'Europe à l'épreuve du libre examen*
- n° 112 – *Francs-Parlers 2018*

Cannabis, réglémentons !¹

Échec de la prohibition et problèmes actuels en Belgique

Christophe MARCHAND
Avocat pénaliste et président du groupe de travail drogues
du *Centre d'Action laïque*

Tout d'abord, il faut brosser quelques repères par rapport à cette question du cannabis, et rappeler ce qui, historiquement, a mené le *Centre d'Action laïque* à ces démarches.

À l'origine de cette action, de cette sensibilisation qui est déjà ancienne, le *Centre d'Action laïque* est allé vers diverses associations de terrain qui travaillaient sur les questions de drogue. En partant du constat qu'il y avait un problème au niveau de la politique des drogues, ces professionnels, – des avocats, des psychiatres, des assistants sociaux –, qui travaillaient pour l'association *Liaison antiprohibitionniste*, trouvaient que la politique était totalement inefficace et qu'il fallait essayer de penser autrement la manière de traiter la législation sur les drogues, parce que cela paraissait contre-productif. En 1996, le CAL a approché cette association pour annoncer qu'il allait mener une réflexion sur cette question des drogues, parce que les problématiques, qui y sont mises en œuvre, leur faisaient penser à la question de l'avortement. C'est d'ailleurs là que la démarche du *Centre d'Action laïque* trouve son origine.

La première étape a été de définir, à la demande du CAL, quelles étaient les valeurs mises en place dans ces associations qui souhaitaient

¹ Colloque organisé par le *Centre d'Action laïque* le 6 décembre 2018 dans le cadre de la campagne « Cannabis, réglémentons ! »

un changement de politique. La réflexion a débuté sur des valeurs de libertés individuelles qui leur semblaient être des valeurs essentielles dans le projet porté à l'époque et sur des valeurs de solidarité – en se disant que, finalement, les personnes usagères de drogues étaient davantage marginalisées par la politique criminelle qu'elles n'étaient aidées, si nécessaire. Il y avait également des questions d'émancipation, avec la prise de conscience que les personnes usagères de drogues ne devaient pas être laissées sur le côté et qu'il y avait une possibilité d'émancipation plutôt que de marginalisation. L'établissement des valeurs d'égalité a souligné l'étrangeté de la différence de traitement entre les usagers de drogues légales et ceux de drogues illégales. Les comparaisons avaient été effectuées sur base de tableaux de l'*Organisation mondiale de la santé* (OMS). Celles-ci démontraient que, pour l'OMS, l'alcool était considéré comme une drogue dure, au même titre que l'héroïne.

Toutes ces grandes valeurs qui fondaient leur action en tant qu'association s'avéraient être des valeurs laïques. Le *Centre d'Action laïque* et l'association partageaient donc le même point de vue, sans oublier la valeur fondamentale qui est la liberté de penser et le fait de remettre en question quelque chose qui a l'air tellement établi. Celle-ci est vraiment la valeur première de la laïcité : avoir la capacité, par rapport au problème social, de pouvoir remettre les compteurs à zéro, de repenser complètement ce problème social et les solutions politiques qui y sont apportées, en fonction de valeurs qui ont été déterminées. Il était donc tout à fait légitime, qu'à un moment donné, le mouvement laïque s'approprie ces idées.

Lors de cette collaboration, après de longues soirées de réflexion et d'écriture, la conclusion était : « Peut-on se considérer comme laïque –, avec toutes les valeurs énoncées plus haut –, et en même temps ne pas adhérer à une politique des drogues qui soit conforme à ces valeurs, qui soit la meilleure politique de santé publique possible ? » Dans ce cadre-là, a aussi été abordée la question des drogues en général et du cannabis de manière spécifique.

Le processus habituel du *Centre d'Action laïque* a été suivi avec le passage en convention : grand rassemblement en la présence du mouvement laïque. Au cours de cette convention, la présentation du projet consistait à exposer la conclusion suivante : « Les valeurs laïques amènent à penser qu'il faut une nouvelle politique en matière de drogues, mais qu'en pense le mouvement laïque ? » Une résolution a alors été votée de façon démocratique. Le mouvement a voté pour la poursuite de la réflexion sur cette question.

Ces aspects sont essentiels dans la laïcité : la remise en cause fondamentale de quelque chose, la reconstruction d'un texte philosophique, politique sur

Échec de la prohibition et problèmes actuels en Belgique

la base de valeurs. Mais il ne s'agit pas, ensuite, de le laisser dans un tiroir en se disant que l'on a bien pensé, que l'on a raison, que c'est vraiment l'idéal, mais il faut aller plus loin. Ensuite, vient l'action politique. Et comment fait-on une action politique ? En présentant une nouvelle proposition de loi.

Sur la base de ces valeurs politiques, éthiques, morales, philosophiques et laïques, a été rédigée une proposition de loi qui reflétait au mieux les options philosophiques établies et avalisées par le mouvement.

Cette première proposition de loi était très large, très brute et restait à affiner. Elle suggérait la légalisation de toutes les drogues qui seraient alors gérées par l'État qui prendrait en charge la fabrication, la distribution et le contrôle des drogues. C'était peut-être une démarche « modèle » par rapport au mouvement.

Cette loi a été soumise au mouvement et le projet a été présenté dans différentes maisons de la laïcité. Il y a eu de multiples rencontres avec tous les acteurs professionnels, – laïques ou non, mais qui étaient les experts de la question –, les gens qui travaillaient dans le secteur de la toxicomanie, afin de recueillir leurs avis sur cette proposition de loi. À partir de là, ont alors émané de nombreuses critiques et de nombreuses discussions à la suite desquelles a été rédigé le projet de loi qui est aujourd'hui abouti.

Contrairement à la volonté première de traiter toutes les drogues sur un pied d'égalité, avec ce nouveau projet de loi, le cannabis est traité de manière différente, traité de manière plus libérale. Il semblait nécessaire, en matière de contrôle des ventes d'héroïne et d'autres drogues, par exemple, d'appliquer un régime particulier à chaque produit, car chaque drogue possède des caractéristiques spécifiques qui lui sont propres. C'est dans cette optique que la proposition de loi a été établie et le projet était aussi de convaincre le monde politique.

Depuis les années 2000, les contacts dans les divers partis politiques ont été nombreux pour leur expliquer le projet. La question de l'hypocrisie politique actuelle fut bien sûr abordée : tout le monde sait qu'il y a une consommation de cannabis très importante ; tout le monde sait que cela rapporte énormément d'argent, à la criminalité ou pas ; tout le monde sait qu'il y a peu de poursuites pénales pour les simples usagers de drogue (bien qu'il y en ait encore un peu).

À nouveau, on touche à une question fondamentale pour le mouvement, même si elle n'est pas nouvelle : on garde dans la loi un interdit pénal qui n'est pas appliqué. Pour les acteurs du projet, cette façon d'agir semblait tout à fait contraire à ce souci, non pas d'égalité comme on l'a mentionné

précédemment, mais bien de légalité. En effet, lorsqu'on prévoit qu'un comportement soit pénalement sanctionné, il faut le poursuivre. Le droit pénal est cette partie du droit qui a pour objet de sanctionner, dans les prisons, les comportements les plus graves, les plus attentatoires à la personne, les plus attentatoires à la vie en société. Si on pose un interdit pénal, il semble important que ce type d'interdit soit mis en œuvre et qu'il ne soit pas simplement conservé à titre symbolique.

Ces discussions n'étaient pas neuves sur le sujet. Déjà dans les années 1980, les discussions portaient sur les lois relatives à l'alcool. La *loi Vandervelde*², qui avait prévu un carcan législatif très important pour la distribution et la vente d'alcool et de boissons alcoolisées, n'était plus du tout respectée. Mais elle permettait un traitement arbitraire de la part de la police, voire du procureur, alors libre de le poursuivre selon ses propres opinions et son propre système de valeurs, ce qui est tout à fait hypocrite.

Dans cette convention de 1998, l'exemple de cette évolution législative avait été cité. À cette époque, Jean Gol³, grande figure du libéralisme, était l'homme politique qui portait cette réforme pour que la loi soit en adéquation avec les comportements sociaux et que l'on cesse cette hypocrisie. Jean Gol avait alors convaincu son parti de faire l'adéquation entre les comportements et la loi pénale.

Il est important de citer Jean Gol, puisque le projet qu'on porte, bien qu'il ne soit pas teinté politiquement, est un projet particulièrement typique du mouvement laïque. En effet, ce projet transcende et passe au-dessus des affinités politiques, – qu'elles soient socialistes, libérales, écologistes, voire même humanistes démocrates –, et concerne l'ensemble des partis politiques.

² La *loi Vandervelde* du 29 août 1919 distingue deux types de boissons alcoolisées : les « boissons fermentées ne dépassant pas dix-huit degrés », dont le commerce reste libre, et les autres alcools dont le commerce est très sévèrement encadré. Cette loi était complétée par une loi fiscale qui quadruplait les accises et organisait une répression énergique des distilleries clandestines.

³ Jean J. GOL est un homme politique belge (1942-1995). Docteur en droit, puis diplômé d'études supérieures et sciences juridiques de l'Université de Liège, chercheur-aspirant au FNRS au Centre interuniversitaire de droit public, assistant du professeur François Perin, Jean Gol devient maître de conférence en 1974. Le parti réformateur libéral est créé en 1979 et Jean Gol en devient le premier président. Le *Centre Jean-Gol* –, centre d'étude du Mouvement réformateur –, sera créé en hommage à sa mémoire. Le Centre a pour vocation d'alimenter notamment la réflexion sur tous les sujets de société importants. Ce Centre se veut être un carrefour ouvert au débat, à la réflexion et à la participation. Le Centre est présidé par Didier Reynders, et dirigé par Hervé Hasquin. Le site du *Centre Jean Gol* contient de copieux extraits d'études publiées sur des sujets divers (économie, culture, énergie, éducation, doctrine, institutions, interculturalité, etc.). On y trouve également un portail libéral actualisé renvoyant à près de six cents sites libéraux dans le monde, chaque lien faisant l'objet d'un commentaire critique.



**Cannabis,
réglementons !**

Libres, ensemble

Nos Toiles @ penser 2017

disponibles sur demande et sur notre site <http://www.lapenseeetleshommes.be>

Ambitions de la laïcité

Du bon usage de la laïcité, Marc JACQUEMAIN

Manifeste d'interdépendance — AEPL, Association européenne de la
Pensée libre

Le combat des Lumières, Marcel VOISIN

*L'islam dans la laïcité. Émile Combes, réformateur des medersas
algériennes, 1892-1895*, Pierre BESSES

Lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences

Une boîte à outils contre le créationnisme, Stéphane LOURYAN

Avancées en faveur de l'éducation

Le Pacte pour un enseignement d'excellence, révolution ou illusion,
Claude WACHTELAER

Au féminin

Le harcèlement à l'égard des femmes

Introduction, Latifa AÏT BAALA

Touche pas à ma pote, Béa ERCOLINI

Le harcèlement, une question d'émotions ?, Patricia MELOTTE

Que dit la loi ?, Abella MARTIN

Le harcèlement : une telle violence, Viviane TEITELBAUM

Les actions, Collectif

La Justice

Vous avez dit Justice ? Violences et fantasmes du système pénal

La violence de l'État, Geoffroy DE LAGASNERIE

La détermination de la responsabilité pénale par la justice, Geoffroy
DE LAGASNERIE

Vision de la répression opérée par le système pénal, Geoffroy DE
LAGASNERIE

Et si l'on réfléchissait aux clichés de la bien-pensance...

Et si l'on réfléchissait aux clichés de la bien-pensance..., Agora Pensée libre

Bien-pensance ou pensée dominante ?, Agora Pensée libre

Les polémistes d'hier et d'aujourd'hui ?, Agora Pensée libre

Et si on en finissait avec le politiquement correct...

Les dérives de la perversion, Agora Pensée libre

Le loup dans la bergerie, Agora Pensée libre

La querelle du créationnisme, Agora Pensée libre

Le politiquement correct et le racisme, Agora Pensée libre

Le politiquement correct dans ses différentes évolutions, Agora Pensée libre

L'Europe

Que faire, face à la situation géopolitique de l'Europe ?

Le contexte géopolitique, Midi de la Pensée libre

La relation OTAN-Union européenne, Midi de la Pensée libre

Les États-Unis d'Europe, Midi de la Pensée libre

La défense européenne, Midi de la Pensée libre

La société européenne de défense, Midi de la Pensée libre

L'Europe et ses frontières, Midi de la Pensée libre

Réflexions à propos de l'islam

Les Lumières dans l'islam, Rudi ROTH

Solidarité, société décente, une réponse humaniste

De quoi parlons-nous ?, Charles COUTEL

La crise de la solidarité, Charles COUTEL

La crise de l'humanisme et la solidarité, Christophe HABAS

Histoire de la franc-maçonnerie, René LE MOAL

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à l'adresse www.lapenseeetleshommes.be, sous l'onglet Toiles.

Vous pouvez également obtenir la liste de nos *Toiles@penser* ou une de nos *Toiles@penser* en version papier sur simple demande au 02 640 15 20 ou par mail à secretariat@lapenseeetleshommes.be.

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos publications
et de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés



La Pensée et les Hommes ASBL

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.be
christiane.loir@ulb.ac.be

Visitez notre site

www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Communauté française

